

Il donne un coup de couteau à son beau-père qui molestait sa mère... le juge le laisse dans cette famille !

écrit par Christine Tasin | 22 août 2018

Au secours ! On n'en peut plus.

La mansuétude, quand il s'agit de musulmans, dépasse l'entendement, et rend fou de révolte.

Le beau-père tabasse sa femme, elle appelle son fils (pseudo Naré dans la presse) à l'aide, il va chercher le couteau, donne un coup de couteau (bénin hélas) au beau-père...

Beau-père qui écope juste de 6 mois de prison avec sursis, 2 ans de mise à l'épreuve et – on ne rit pas, c'est tragique – obligation de soigner son addiction à l'alcool, de travailler et de suivre un stage relatif aux violences conjugales

Le pauvre a des circonstances atténuantes, il était ivre. Finalement c'est Momo qui avait raison, pas d'alcool pour les musulmans, ils ne supportent pas !

Par contre aucune prescription de stage pour comprendre comment et pourquoi l'islam rend violent tant de musulmans et prendre de la distance par rapport à cette idéologie mortifère... Evidemment.

Mais le meilleur est pour la fin. La mère n'a pas porté plainte (on sait comment ça finira, les femmes battues racontent très bien l'engrenage excuses, tabassage, demande de pardon, tabassage...;) mais après tout c'est son problème.

Par contre pas d'interdiction de contact avec sa femme et ses enfants pour l'alcool.

Ce qui signifie que le pauvre Naré va vivre à nouveau avec un musulman détenteur de l'autorité et de la force, adulte auquel il a donné un coup de couteau. Acte impardonnable pour un musulman. La vengeance risque d'être terrible, mise à l'épreuve ou pas.

Enfant en danger. Naré a 10 ans...

Que va-t-il devenir ? Le juge, apparemment, s'en contrefiche.

Quant au substitut du procureur, Hélène Griffon... elle est inquiète. Vraiment ?

Naré D. reviendra-t-il vivre au domicile conjugal ? Ce mardi soir, le mystère restait entier alors qu'une aucune interdiction de contact n'a été prononcée. « *Je suis un peu inquiète. Je ne sais pas si monsieur va quitter ou non le domicile* », s'est interrogée Hélène Griffoul. « *Je veux que monsieur ait ce sursis mise à l'épreuve au-dessus de la tête car ce n'est pas admissible* », a-t-elle poursuivi lors de ses réquisitions.

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/seine-et-marne-l-enfant-de-10-ans-qui-a-defendu-sa-mere-a-pris-son-courage-a-deux-mains-21-08-2018-7859787.php>

La protection de l'enfance, chez nous, comme nombre de lois ne concerne pas les petits musulmans, chez nous.

Depuis le temps que l'on vous dit que la charia est déjà là... On laisse les musulmans appliquer leurs lois...

Pauvre gosses. Pauvres gosses... Pauvres de nous... Combien de ces gosses à l'enfance sacrifiées deviendront racailles au mieux, djihadistes au pire ? Combien ?